

DÉTERMINER LA QUALITÉ DES SOLS

Délimiter les entités morphologiques

Les caractéristiques du sol varient sur des distances relativement courtes. Ces variations se reconnaissent à la morphologie du terrain: point culminant, pente, bas d'une pente, dépression, surface plane.

Identifier les caractéristiques pédologiques

Les caractéristiques du sol déterminent sa sensibilité au compactage et le type de réutilisation approprié (voir aussi la norme VSS SN 640 582). Les caractéristiques suivantes peuvent être déterminées en utilisant une tarière gouge:

- régime hydrique;
- répartition granulométrique de la terre fine;
- teneur en squelette.

Déterminer l'épaisseur des horizons

Une détermination de l'horizon supérieur du sol et du sous-sol s'avère indispensable pour établir le bilan de masse et estimer la place nécessaire pour l'entreposage intermédiaire.

- La couche supérieure du sol a généralement une épaisseur de 5 à 35 cm, une couleur brun foncé, et est bien colonisée par les racines.
- Le sous-sol a généralement une épaisseur de 30 à 80 cm, une couleur plus claire, souvent de teinte rouille, et est peu colonisée par les racines.

Déterminer si les sols sont pollués et s'ils contiennent des néophytes envahissantes

De par les utilisations antérieures, le sol peut être pollué ou colonisé par des néophytes envahissantes. Dans ce cas il ne peut pas être remis en culture. Des vérifications supplémentaires, en accord avec les services cantonaux de protection des sols ou de la flore, sont nécessaires dans les cas suivants:

- le terrain, ou une partie de celui-ci, est inscrit au cadastre des sites pollués;
- une route très fréquentée ou une ligne de chemin de fer passe à proximité immédiate;
- une vigne, une jardinerie, un verger, un établissement horticole ou un jardin familial était
- auparavant exploité sur ce terrain;
- le terrain comportait des objets traités avec des produits anticorrosion;
- des néophytes envahissantes poussent sur le terrain.

Régime hydrique

Sols perméables: leur profil présente une couleur uniforme brune à jaunâtre, la coloration brune s'atténuant de haut en bas.

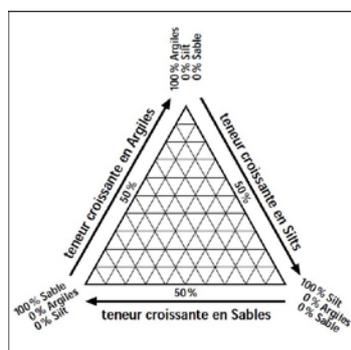
Sols engorgés: ils se caractérisent par une perméabilité freinée à très restreinte. Des taches de couleur rouille ou des taches de manganèse brun foncé sont des indicateurs typiques d'un engorgement. L'horizon engorgé se trouve dans la couche du profil colonisable par les racines.

Sols sous l'influence d'eaux de pente ou souterraines: ils sont soumis de manière périodique ou constante à l'influence d'apports d'eau extérieure. Cet apport peut s'effectuer latéralement dans une pente ou par l'élévation du niveau de la nappe phréatique dans les plaines. Les couches constamment humides ont une teinte gris blafard.

Sols hydromorphes organiques (sols tourbeux): ils sont de couleur noire. La teinte foncée des sols tourbeux est due à la présence d'humines. L'accumulation d'eau empêche la décomposition des débris végétaux, ce qui provoque la formation de la tourbe.

Granulométrie de la terre fine

La granulométrie de la terre fine dépend de la composition de cette terre (diamètre des particules ≤ 2 mm). Le « triangle de texture » est utilisé pour caractériser la répartition des fractions granulométriques. On distingue les fractions d'argile ($\varnothing \leq 0,002$ mm), de silt ($\varnothing 0,002 - 0,05$ mm) et de sable ($\varnothing 0,05 - 2$ mm).



La catégorie du sol est déterminée en fonction des proportions des différentes fractions. On distingue les catégories suivantes:

	% d'argile	% de silt
Sols légers	5-15	< 15-50
Sols limoneux moyens	15-30	< 50
Sols silteux moyens	10-30	50-70
Sols argileux lourds	>30	

Squelette

Le terme de squelette désigne les éléments minéraux d'un diamètre particulaire supérieur à 2 mm; sa proportion est indiquée en %. Importance des caractéristiques du sol pour la réutilisation: voir [«Prévoir la réutilisation des matériaux terreux»](#).